



Divorce: les droits du père

Par **damien_old**, le **10/12/2007** à **16:15**

merci pour cette précision

Par **patrick02**, le **13/12/2007** à **21:23**

Bonsoir,
holala que de questions. Bon, procédons par ordre:
- Votre femme est enceinte d'un autre homme, ok. Eu égard à la procédure, cela ne changera pas grand chose ce qui compte le plus c'est l'avenir évolutif et éducatif des enfants.
- Elle veut déménager a 600 kms, la ça devient plus gênant car, en agissant ainsi, elle met une distance importante entre la zone de vie ou ont vécu ses enfants et son nouveau lieu de résidence habituelle. C'est un handicap qu'elle crée volontairement et qui peut être retenu par le Juge.
- La garde alternée n'est pour moi pas une bonne solution.
Dans votre cas, je vous conseille de solliciter auprès du Juge l'organisation d'une mesure d'enquête sociale. Un intervenant, missionné par le JAF, analysera la situation et dressera ses propositions au magistrat.
Voila j'espère vous avoir répondu,
bonssoir